

# MAIRIE DE DORANS



## *COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL*

*18/05/2022*



: 10 rue des Lilas, 90400 DORANS



: 03 84 56 10 27



: mairie.dorans@wanadoo.fr



: <http://www.mairie-dorans.com/>



: Application mobile et tablette IntraMuros

## **Conseil municipal du 18/05/2022**

Présents : 12 conseillers

Excusés : L. Fruhauf (procuration à M. Follot), F. Demoly (procuration à M. Henzelin)

Absent : A. Lemblé

### **1. Nomination du secrétaire de séance, approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 05/04/22.**

Secrétaire de séance : Philippe PERRET

Secrétaire adjoint : Brigitte PAROLA

Le compte rendu de la séance du 08 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

### **2. Négociation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du contrat groupe Assurances statutaires 2023-2025.**

Le contrat d'assurance groupe, conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort pour le compte des communes et établissements publics et destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive à son terme à la date du 31 décembre 2022.

Le Centre de Gestion demande aux communes adhérentes de lui donner mandat afin de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat (après mise en concurrence). Ce contrat concerne les fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28h00 hebdomadaire ainsi que les fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28h00 et agents non-titulaires.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de mandat du centre de gestion, renouvelant ainsi son adhésion au contrat d'assurance groupe de ses agents.**

### **3. Création d'un emploi saisonnier**

Afin de répondre au surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts, au fleurissement estival de la commune, et aussi aux absences pour congés d'été de nos agents, il est proposé, comme l'an dernier de créer un emploi d'agent saisonnier sur 2 semaines selon les conditions suivantes :

- L'agent sera affecté aux services techniques ; par conséquent il devra être titulaire du permis de conduire et être apte à manier une tondeuse et une débroussailleuse,
- L'emploi sera créé du 8 août au 19 août 2022,
- La durée hebdomadaire de travail sera de 35h00,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1er grade de recrutement de catégorie C.

Les candidatures des postulants sont à déposer en mairie jusqu'au 15 juin.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette création d'emploi**

### **4. Cession de l'ancien hangar d'artillerie situé sur la parcelle cadastrée ZA 191p**

Il est proposé au conseil municipal de voter la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZA 191p à l'entreprise KOEHLER (collecte, recyclage & valorisation de métaux) qui occupe ce site en tant que locataire depuis 14 années.

Cette parcelle, d'une superficie totale de 27 973 m<sup>2</sup> a été acquise par la commune de Dorans en 1999 auprès de l'Etat. Elle fait partie du domaine privé de la commune.

Selon la législation, le service d'Etat du Domaine a été consulté. Le lot à acquérir a été défini comme tel :

- Terrain d'environ 3 050 m<sup>2</sup> situé en zone N (non constructible), en-dehors du village dans un endroit isolé, accès par une petite route et un chemin forestier.
- Local d'environ 300 m<sup>2</sup> non relié aux réseaux électricité-eau-assainissement.
- Le prix de vente a ainsi été estimé à 13 000 € H.T.

L'entreprise Koehler qui a sollicité la commune pour cette acquisition, pourra ainsi engager des travaux d'aménagement afin d'améliorer ses conditions de travail et d'accueil du public tout en respectant les normes environnementales de ce site, classé en zone Naturelle (N).

Les frais afférents (frais de notaire, d'enregistrement et de bornage) seront à la charge de l'acquéreur.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité cette vente selon les termes définis par le service du Domaine, et autorise Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents s'y rapportant.**

Remarque : Mme Koehler, faisant partie du conseil municipal, a dû se retirer de la salle durant la délibération et le vote.

## **5. Requalification de l'axe RD 437 : Avenant n° 2 à la convention de commande et de participation financière**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera étudié ultérieurement.

## **6. Renouvellement du partenariat e-Carte Avantages Jeunes 2022-2023**

Pour la troisième année consécutive la commission Jeunesse propose de valider l'acquisition de e-cartes avantages jeunes et d'en faire bénéficier les jeunes doranais âgés de 15, 16 et 17 ans.

Pour rappel, la carte avantages jeunes est une action du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et du réseau Information Jeunesse de Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif permet aux jeunes (de moins de 30 ans) d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique en Bourgogne-Franche-Comté. Il permet d'impulser des pratiques culturelles et sportives en favorisant leur accès.

Pour Belfort, par exemple ce sera : 1 entrée gratuite à la patinoire, au bowling, 1 abonnement gratuit à une bibliothèque, des réductions dans des magasins...

Le tarif reste inchangé, c'est-à-dire 7 € l'unité. La validité court sur la période de l'année scolaire du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Les jeunes Doranais(e) concerné(e)s par cette tranche d'âge sont invités à se faire connaître en mairie avant le 30 juin prochain.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution des cartes jeunes selon les règles proposées par la Commission Jeunesse.**

## **7. Ateliers Informatiques Seniors en partenariat avec l'OPABT**

Sur proposition de la Commission Communication, il a été proposé aux Seniors de Dorans des ateliers informatiques en partenariat avec l'OPABT. Six participants sont inscrits aux 8 séances du niveau 1 qui se dérouleront sur 8 semaines. Le niveau 2 aura lieu à la rentrée de septembre.

La Commission a effectué des démarches auprès de l'organisme Gie Impa de Bourgogne Franche-Comté (Carsat/MSA) pour obtenir une subvention. Cet organisme lutte contre l'isolement social et la fracture numérique.

Notre dossier a été validé, et une subvention de 800 € nous a été attribuée, ce qui permettra aux participants de ne régler qu'un coût de 10 €/personne pour les 8 séances.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité la participation forfaitaire de 10 €/par personne selon les règles proposées par la commission Communication et autorise Mr Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la mise en place de ces ateliers.**

## **8. Informations, questions diverses**

### **➤ Rapport d'activité 2021 des gardes champêtres**

Quelques chiffres :

48 communes adhérentes / 8 gardes champêtre + 2 ASVP / 4 véhicules / 3800 interventions réparties essentiellement entre des interventions pour capture ou sauvetage d'animaux, de la police route et des interventions pour incivilités (pollutions, voisinage...).

### **➤ Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**

Le 16 mai dernier le RPI a organisé une réunion d'information destinée aux parents d'élèves afin de répondre aux interrogations de ceux-ci sur le fonctionnement et le financement du syndicat. Si les élus des 4

communes avaient répondu présents, très peu de parents sont venus au regard du nombre de questions posées lors des conseils d'école.

### ➤ **Commission Fleurissement**

Mr Le Maire a présenté ses remerciements à la Commission Environnement pour le fleurissement du village.

Patrice Gauchet, responsable de cette commission fait un appel aux habitants de Dorans pour aider quotidiennement à l'entretien et l'arrosage des plantations communales situées dans le village, à proximité de chez vous.

Ces plantations embellissent notre village mais nécessitent des soins réguliers par l'investissement de tous. Merci à vous.

### ➤ **Commission Jeunesse**

#### ○ **Nettoyage de printemps**

Pour la seconde année consécutive, le Conseil Municipal des Jeunes a organisé un nettoyage de printemps dans les rues de Dorans le 14 mai. Plus de 45 personnes ont répondu présentes, et 58 kgs de déchets ont été évacués vers la déchetterie par les employés municipaux. Merci à eux pour leur aide.

#### ○ **Exposition Lego**

Le Conseil Municipal des Jeunes (cmj) a organisé une exposition Lego les 30 avril/1<sup>er</sup> mai derniers à la MTL. Le but de cette expo était de générer des bénéfices pour une œuvre caritative. Les cmj ont choisi d'offrir des oursons Pompy aux enfants transportés à l'hôpital par les pompiers du Territoire de Belfort.

Merci à l'Union Départementale des Pompiers du Territoire de Belfort qui sont venus lors de ce week-end avec un camion « Feux de Forêt ». Les enfants ont pu tester la lance à incendie.

Merci à l'association des Camoutchots qui a bien voulu mettre en place une buvette et qui a souhaité participer également à cette œuvre caritative.

Merci à Mr Decaudin de Dorans qui a mis en place une montgolfière sur le terrain de foot et qui a permis aux cmj et à un grand nombre de personnes de monter dans la nacelle.

L'opération a été grandement réussie puisque 90 oursons seront offerts et distribués dans les 10 casernes du T. de B. Lors de la cérémonie officielle du don qui aura lieu le 25 juin, le Conseil Municipal des Jeunes sera reçu à la Caserne des Pompiers de Danjoutin pour effectuer une visite de celle-ci.

➤ **Point sur la politique de gestion des ordures ménagères du Grand Belfort, par le référent des déchets de notre commune, Dorian Chevallier**

Le service Déchets Ménagers travaille actuellement sur trois grands projets :

- l'extension des consignes de tri à partir du 1er janvier 2023
- la collecte séparée des biodéchets à partir du 1er janvier 2024
- la mise en place d'un outil de pilotage en 2024 pour mieux connaître les comportements des usagers par secteur mais aussi par foyer, cibler les actions de sensibilisation et adapter les fréquences des tournées aux besoins réels

➤ **CIVISME**

Comme chaque année, à la même période, Mr Le Maire appelle à votre vigilance sur les horaires de tonte. Il est de plus en plus fréquent de constater que les horaires ne sont pas respectés par certains habitants de notre commune (voir les horaires sur document joint).

Il vous est demandé de bien vouloir vous soumettre à ces horaires pour le bien-être de tous dans notre village. Si tel n'est pas le cas, vous êtes passible d'une amende.

➤ **RECENSEMENT**

Tu as 16 ans, tu es français ou de double nationalité, viens te faire recenser en mairie au plus vite, afin de pouvoir participer à la JDC (Journée Défense

Citoyenneté). Ceci te permettra d'obtenir ton certificat de participation indispensable pour passer tes examens (BAC/CAP/concours) et ton permis de conduire.

## ➤ **AGENDA**

- **Elections Législatives**

- 1<sup>er</sup> tour - 12 juin
- 2<sup>ème</sup> tour - 19 juin

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

Pensez à effectuer une procuration si vous ne pouvez pas venir voter.

Recherche de bénévoles : si vous êtes intéressé(e)s pour tenir le bureau de vote lors des 2 tours, et que vous êtes inscrits sur les listes électorales de Dorans, faites-vous connaître par mail à [mairie.dorans@orange.fr](mailto:mairie.dorans@orange.fr)

- **Feux de la St Jean organisés par les Camoutchots**

18 juin à la Maison du Temps Libre